docetur, non potuisse eosdeni firmam alibi sedem invenire; nam, Recedite, immundi, dictum est illis, etc., id quod ex effectu constabat, quia avolárunt, imò vagati sunt, et, si quo intrarunt, hærere diù non potuerunt, nam dictum est inter gentes : Non pergent commorari. Tame collectivé sumitur ; cara et omera, impersonaliter (Di.).

Vers. 46. - Facies, vel, vultus, (Ti. Sv.) ira, (P. M. G.) irala facies. (JT.) Dominus divisit, dispertiet, (JT.) dissipavit, (Calv.) RELEGAVIT, (Ti.) separavit, id est, disject et dispersit in varias regiones, (V. sim. Pi.) Eos. ita Mo. Pi. etc. Non adder ut respiciat, vel, aspicere (Mo.) Los, scil., blandà facie (V.). Facies, vel, faciem, (PL) SACERDOTUM NON acceperant, vel susceperant, (Mo. Pi. V. etc.) id est, non acquieverunt illis rogantibus (V.). Non sunt reveriti. (P. sim. M.) Hæe gentes exprobrabant Hebræis. Nulla, dicebant, spes est illis reditus : Etiam in bonos sacerdotes sævierunt. Vide exemplum, 2 Par. 24, 22 (G.).

VERS. 47 .- Cum, etc., adhuc nobis (sub. exspectantibus, (P.) vel, sub. integris, (Pi.) vel, quod ad nos attinet, (Ang.) et adhue nos, (JT.) cum adhuc essemus (M. Ti.) sub. in dominio nostro, (M.) vel, in patria (Pi.) Cùm adhuc starent res nostræ (G.sim. Calv.), defecerunt oculi, etc. (Mo.) Frustra auxilium ab Ægyptiis intentissimè exspectaremus. (Ca. sim. G.) Com, etc., in speculatione nostrà speculati sumus, sub. respicientes, (Pi.) ad gentem, etc. (Mo. sim. JT. Pi.) in exspectatione nostrá quà exspectavimus, id est, dùm anxiè exspectaspectavimus ad, etc. (M.)

VERS. 48. - LUBRICAVERUNT, etc.; venantur, vel, venati sunt, nempė Chaldæi (Pi. Calv.), gressus nostros, etc. (JT. Pi. Mo. P. Ti.) Insidiati sunt gressibus nostris, etc. (M.) Venatice institerant, etc. (Ch. in G.) Vide 2 Reg., 25, 5, (AE.), et alii legunt tsaru, arctaverunt gressus, etc., id est, egressus omnes clauserunt. Graci longiùs abeunt, nam legerunt : Venuti sumus parvulos nostros (G.). In, etc., ne incederemus, vel, abeundo, (Mo.) vel, ne ire possenus, nempe sine periculo (Pi.), per plateas, etc. (P., etc.), q. d. : Omnia erant (Me.).

VERS. 19. - VELOCIORES, vel, leviores, (M. Ca. etc.). Aguns, etc. Velocissimus erat equitatus Chaldæorum, Jer. 4, 43, et 48, 40. Alludit ad illos qui Sedeciam celeritate cursús comprehenderunt, c. 52, 8, 9 (Me.). Chaldæi celerrimè et advolàrunt in Judæam, et, fugatis Ægyptiis, Jerosolymam redierunt (T.). Repræsentat ultima illa tempora onte captam urbem. Nusquam erat effugium : in montibus, in planis, ubique erant qui interciperent ob famem fugere volentes (G.).

VERS. 20. - Spiritus, vel, spiramentum, (JT. Pi.) narium nostrarum, (Mo. P. etc.) id est, vita nostra (Ca.): Qui nos in vità et pace tuebatur et conservabat (Ma. ex V. Me.), sub quo dabatur aliqua nobis interspirandi occasio in quibuslibet augustiis (Jun.). Caput nostrum,

daverum contactu polluere se verentes: sic v. 45, 1 vitalis (Me., : quo, quasi proprià animà, vivebat. respirabat et vegetabatur totum regni corpus (T.). Intelligitur hie vel. 4" Josias (V. et M. ex Ch. et He.). Non placet; stellt enim post ejus mortem regnum; nec hostis tum ad urbem accessit (Calv.). Vel, 2º Sedechies (Calv. G. Pi. Me. T.); qui, licet indignus. rex tamen erat, et quidem ex posteris Davidis, et typus Christi (Calv.). CAPTUS EST IN, etc., foreis, vel, retibus, (Ti.) id est, insidiis (Pi.), corum, (Mo. P. etc.), In UMBRA, etc. Sub cuius tutelà speraveramus nos tutò victuros, etiam invitis gentibus (G.).

VERS. 21. - GAUDE ET LETARE, SCIl., de nostris calamitatibus (Pi.) Filla Epon Idumea (G. Pi.), que similis es filia, id est, pulchræ et inviolatæ virgini (Pi.). Gande dum lices (G.), ad horam (M.). Et συγχώρησις. concessio (G. Me.); vel, ironia, qualis in Eccles. 11, 9 (Me.), q. d. : Gaudium hoe erit vobis evanidum (Q. in Calv.). Sed malim hic designari extremam Judgeorum miseriam, præ quâ obnoxii essent subsannationi hostium suorum (Calv.). Ap TE OUCODE PERVENIET CA-LIX, id est, pœnæ portio. Nam sicut calicem paterfamilias convivis porrigit, ut quisque suam partem bibat; sic Deus adversa dispartitur ubi opus id judicat : Jer. 25, 15, 16, 17. De Idamæorum malis, vid. e. 49, 7, et Ps. 457, 7 (G.). INEBRIABERIS, id est, calamitatibus perturbaberis (Pi.); atque nudaberis; (Sim. Mo. M. JT. Ca. etc.) Nam ebrios qui vult, despoliat; Gen. 9, 21: Mihi tamen Graci rectius sensum percepisse videntur, μεθυσθήση και ἀποχειτς cousque bibes ut evomas ; nam arah etiam hanc significationem habet (G.). ETERIS VOMENS. vimus (V.) gentem, etc. (P.) Et cum circumspiceremus, (P.) ad verb., et tete evacuabis; q. d. : Eris ebria usque ad immodicum vomitum (V.). Et discooperies te, ut solent ebrii : quod legimus de Noe (He. in V.). Ignominite exponeris (Pi.).

VERS. 22. - COMPLETA, etc., consumpta, vel, consummata, (Pi.) completa, (P. M. Ti.) finita, (Ca.) Est, (vel, erit; præt. pro fut. more Hebræo (G.); INQUITAS, vel, culpa, (Ca.) tua. (Mo.) id est pœna iniquitatis tuæ, (V. Ang. Calv. Me. T.), hoe excidio (T.), Ita severe tecum egi, ut nihil defuerit ad extremum rigorem (Calv.). Satis pœnarum datum est (Mar.), Finis pœnæ tuw adest, (Boot. anim. 5, 12, 115. Al.) Veniet ten pus, consilia, negotia, etc., nobis infida et adversa 6 Judai, cum pæna vestra cessabit (G.) Non apper. vel. perget, (IT. Pi.) ad deportandum te, (Mo. sim. P. etc.) vel deportationi tradere te, scilicet, postquam te ex præsente captivitate in patriam reduxeris (Pi.). Non ultra ducet, vel abducet te, (sub. Dominus) in captivitatem, (Ti. V.) vel, abduci te sinet, etc. (V.) Verha in hiphil sæpè permissionem significant. Sensus est: Post id non ultra te relinquet in exilio (G.). Non adjiciet amplius, sub. hostis, vel, sub. Deus, ut te trahat in exilium. Quare? Nam quid opus fuit secundo exilio, cum omnes jam profugi essent, et terra redacta in solitudinem? Intelligit ergo judicium Dei fuisse completum. ut nihil defuerit Judæis ad extremam calamitatem. Non repugnat huic loco; quòd Judæi postea fugitivi erant. et errones per totum mundum ; quia tantum de Chaldæis hic agitur (Calv.). Non addet, etc., scilicet in adeòque vitæ (Calv.) ; nobis æquè dilectus ut spiritus a longum tempus, et donec nova scelera addas ; ut factum

tempore Christi. Sed hoc jam erat aliud seculum et alia pp 40; G. sim. Me.) Dicitur Dens peccata tegere, cum Judaa (T.). Visitavit, vel, animadvertet, (JT.) visitabit autem, (Pi.) iniquitatem tuam, filia Edom. Haud dubiè Deus animadvertet in malitiam Idumæorum, quibus mala nostra gaudium attulère (G.) Discoope-RUIT, etc., vel, deteget, (Pi. sim. M. Strig. Ang.) PECCATA | have expositio ex collat. Jer. loco citato (Idem.). Alii: TUA, (M. P. Pi. etc.) id est, nota ea fecit per horrendam hanc vastationem (T.) Ex pœnis gravissimis intelligent homines quantum peccaveris. Confer Jer. 19,

CAPUT V.

- 1. Recordare, Domine, quid acciderit nobis; intuere, et respice opprobrium nostrum.
- 2. Harreditas nostra versa est ad alienos, domus nostræ ad extrancos.
- 3. Pupilli facti sumus absque patre, matres nostræ quasi viduæ.
- 4. Aquam nostram pecuniâ bibimus : ligna nostra pretio comparavimus :
- 5. Cervicibus nostris minabamur, lassis non dabatur requies.
- 6. Ægypto dedimus manum, et Assyriis, ut saturaremur nane.
- 7. Patres nostri peccaverunt, et non sunt : et nos iniquitates corum portavimus.
- 8. Servi dominăti sunt nostri : non fuit qui redimeret de manu corum.
- 9. In manibus nostris afferebamus panem nobis,
- à facie gladii in deserto. 40. Pellis nostra quasi clibanus exusta est à facie
- tempestatum famis. 11. Mulieres in Sion humiliaverunt, et virgines in
- civitatibus Juda. 12. Principes manu suspensi sunt : facies senum
- non erubuerunt. 45. Adolescentibus impudice abusi sunt : et pueri
- in ligno corruerunt. 14. Sones defecerunt de portis, juvenes de choro
- 45. Defecit gaudium cordis nostri, versus est in luctum chorus noster.
- 16. Cecidit corona capitis nostri : væ nobis , quia
- peccavimus. 47. Propterea moestum factum est cor nostrum.
- ideò contenebrati sunt oculi nostri : 18. Propter montem Sion, quia disperiit, vulpes
- ambulaverunt in eo. 19. Tu autem. Domine, in atternum permanebis, solium tuum in generationem et generationem.
- 20. Quare in perpetuum oblivisceris nostri? derelingues nos in longitudine dierum ?
- 21. Converte nos. Domine, ad te, et convertemur
- innova dies nostros, sicut à principio : 22. Sed projiciens repulisti nos, iratus es contra nos vehementer.

condonat, non punit, etc., Psal, 32, 4, 5, et 85, 5; et, detegere cum punit, Job. 20, 27 (Ang.). Vel, super peccata tha . (Mo. sic Calv. 3. Al.) discooneriet to . vel. discooperieris, propter peccata tua, (Angl.) Confirmatur Deportabit propter peccata tua, (JT.) verbum sumo. ut Nah. 2, 7 (Jun.).

CHAPITRE V.

- 1. Souvenez-vous, Seigneur, de ce qui nous est arrivé; considérez et regardez l'opprobre où nous
- 2. Notre héritage est passé à ceux d'un autre pays, et nos maisons à des étrangers.
- 3. Nous sommes devenus comme des orphelins qui n'ont plus de pères ; nos mères sont comme femmes veuves.
- 4. Nous avons acheté à prix d'argent l'eau que nous avons bue; nous avons payé chèrement le bois que nous avons brûle.
- 5. On nous a entraînés les chaînes au con, sans donner aucun repos à ceux qui étaient las.
- 6. Nous avons tendu la main à l'Egypte et aux Assyriens, pour avoir de quoi hous rassasier de pain.
 7. Nos pères ont peché, et ils ne sont plus; et nous
- avons porté la peine de leurs iniquités. 8. Des esclaves nous ont dominés, sans qu'il se trouvât personne pour nous racheter d'entre leurs
- 9. Nous allions chercher du pain pour nous dans le désert, au travers des épées nues, au péril de notre
- 40. Notre peau a été brûlée comme un four, à cause
- 11. Ils ont déshonoré les femmes dans Sion, et les vierges dans les villes de Juda.
- 12. Ils ont pendu les princes de leurs propres mains; ils n'ont point respecté le visage des vieil-
- 43. Ils ont abusé des jeunes gens, et les enfants sont morts sons le hois
- 14. Il n'y a plus de vieillards dans les assemblées des juges, ni de jeunes gens dans les concerts de mu-
- 15. La joie de notre cœur est éteinte; nos concerts sont changés en lamentations
- 16. La couronne est tombée de notre tête; malheur à nous, parce que nous avons péché.
- 17. C'est pourquoi notre cœur est devenu triste, nos yeux ont été couverts de ténèbres,
- 18. Parce que le mont de Sion a été détruit, et que les renards s'y promènent.
- 19. Mais vous, Seigneur, vous demeurerez éternellement : votre trône subsistera dans la suite de tous
- 20. Pourquoi nous oublierez-vous pour jamais ? Pourquoi nous abandonnerez-vous pour toujours?
- 21. Convertissez-nous à vous, Seigneur, et nous nous convertirons; renouvelez nos jours, comme ils étaient au commencement.
- 22. Mais vous nous avez entièrement rejetés, et votre colère contre nous est excessive.

COMMENTARIUM.

Oratio Jeremiæ Prophetæ (G.). Postremum hoc caput sit, (Sv.) nobis (JT.).

VERS. 1. - RECORDARE, etc. Ex Græcis quibusdam in libellum oratione terminat (Jun), Quib, etc., sit, vel, libris ascriptus est hie titulus, argumento conveniens, fuerit, (Mo.) vel, acciderit, (Ti. P. M. etc.) vel, factum

Vers. 2. — Hæreditas nostra, id est, terra dono T Vide Prov. 30, 19 (Ang.). Er Asstrais. Magna enim tuo nobis quondam concessa (G.).

VERS. 3. - ABSQUE PATRE, vel, 1° rege (Ang. Me.), quem loco patris habebamus. Vel, 2º Deo qui se patrem nostrum dixerat, Jer. 3, 49 (Me.). Te patre nostro nos deserente (G.). Vel, 3º patribus nostris, qui à Chaldaeis vel occisi, vel abducti, sunt (T. ex Me.); q. d. : Tota regio plena est pupillis (Calv.).

Vers. 4. — Aquam nostran pecunia bibimus. Aditus ad fluvios et fontes vectigal pendunt (G.). Non andehant egredi urbe vel domo, ut ex fluvio aquam haurirent (Me.). Aquam ex puteis et cisternis, antea nostris, depromptam pecunià redimere cogimur (T.). Accidit hoc vel, 1° in obsidione Jerosolymae (Mar.). Vel. 2° in Judæå, post urbem excisam (Q. in San.). Sed ibi non diù manserunt sub Godolià, et insuper sub illo non aqua modò, sed et vindemia, ipsis concessa est (San.). Vel, 3° in Babylone (Mar. San.). Quod si Judai adeò inclementes fuerunt extraneis, ut nec viamerranti, nec fontem sitienti, monstrare vellent, quod de iis refert Juvenalis, quid mirum si idem illis contingat? (San.) Ligna nostra, etc., id est, ex sylvis terræ nostræ sumpta (E.). In patrià quisque in sylvas ibat lignatum sine pretio (G.). Sylvæ debent esse communes, certè aliquæ per oppida, unde incolæ lignentur (Mar.).

Vers. 5. - Cervicibus nostris minabamur, id est . COLLA NOSTRA, vel, in cervice nostrà, (M.) vel, ab iis aui incumbunt super collum nostrum, (P. sim. JT.) persecutionem passi sumus , (Mo. Calv. etc.) vel, patimur, (JT. Pi. V.) imminet cervici nostræ persecutio ; q. d. : Durum captivitatis et servitutis jugum impositum est cervicibus nostris (V. ex M.) Molesti. sæpê sunt hostes; sed vel à facie, vel à tergo, vel à lateribus. Ubi autem sic dominantur, ut tanquam in cervicibus nostris equitent, in håc insultatione est extrema et contumeliosa oppressio. Justissima erat hec poena. quia Judzei fuerunt cervice zenea, et inflexibiles ad ferendum Dei jugum (Calv.). Lassis, etc., laboramus, vel laboravimus, vel, lassati sumus (M. sim Pi.). Non REQUIES DABATUR, vel, permittitur, (JT. Pi.) nobis, (P. sic Mo. etc.) laboramus irrequieti. (Ca. q. d.) Continuis miseriis premimur, ita ut nullus sit iis modus vel finis (Calv.). Alii : Laboramus quidem, sed nihil reliquum fit nobis, sub. eorum quæ nostro labore paramus : omnia enim nobis vi hostium auferuntur : à ianac, reliquit (V.).

VERS. 6. - ÆGYPTO. Ita Mo. P. etc.; vel, Æguptio, (JT.) Egyptiis (Ti.). Post captam urbem alii in Egyptum ivêre. Vide Jer. 45, 7 (G.). DEDIMUS, vel, porrigimus, (JT.) extendimus, (Pi.) MANUM. Ita Mo. P., etc. Vel, 1° extendimus, auxilium postulantes (Me.); vel, 2° supplices facti sumus (V. ex M. Ang.). Vide Psalm. 68, 32 (Ang.). Vel, 3° panem mendicavimus (Calv.). Vel, 4° pepigimus fœdus cum iis (V. Mont.). Vide Ez. 17, 18. (Mont. Jerem. sive de Actione pag. 689. append. Crit.) Vel, 5° dedidimus et subjecimus nos iis, servi illorum facti et mancipia (T. sim. Ang.). Quodvis mupars in regiones Assyriæ transportati sunt (G.).

VERS. 7. - PATRES NOSTRI PECCAVERUNT, ET NON SUNT. Ita P. Sy. etc.; vel, non ipsi, (Mo. Calv.) non supersunt, (JT.) nullus corum superest (Pi.). Mors cos exemit his miseriis (G. sim. Me.) Et nos iniquitates, vel, panas, (JT.), sic Pi. P., etc. corum, portavimus, vel, portamus, (Pi. sim. M. Ti. etc.) q. d.: Melius actum est cum patribus quam nobiscum : illi enim brevi supplicio affecti sunt; nos diuturno (Jun.). Quas illi morte effugerunt pœnas, eas nos longis ærumnis luimus (G.). Verum non hic propheta obstrepit Deo, tanquam injuste aut crudeliter illos tractanti (nam etiam superstitum peccata fatetur): sed tantum Deum flectere voluit ad misericordiam; q. d. : Perierunt patres nostri, ut digni erant : jam recipe nos, miseros exsules posteros, in gratiam (Calv.).

VERS. 8. - SERVI DOMINATI SUNT NOSTRI. Sicut in familià recentissimus quisque servorum et conservis ludibrio est; sic in hoc orbis terrarum vetere famulatu novi nos et viles in excidium petimur. Hoc quod apud Tacitum dicit dux Britannus de Romanorum imperio, idem de Babylonico dicere Judai poterant (G.). Servi , id est, vel, 4° qui servi nostri et tributarii fuerant, ut Ammonitæ et Moabitæ et Idumæi (Me. ex L.). Vel. 2° Chaldrei., ex Cham et Chus orti, damnati ut essent agehamur ut pecudes. Vox est illius seculi (G.). Super servi Sem, Gen. 9, 26 (Me.). Vel, 3° servi Chaldeorum, jussu herorum nobis præpositi, et pensum à nobis exigentes, ut olim illi Exod. 1, 11 (T.). Confer Neh. 5, 45. Ita Canaanis maledictio nobis obtigit, ut simus servi servorum, Gen. c. 9, 23 (Ang.), qui prius eramus regnum sacerdotale. Gravissima hæc erat contumelia (Calv.).

Vers. 9. - In , etc., Hebr. pro, (Pi.) anima nostra. vel , periculo vitæ nostræ, (JT. Pi. sim. P. Sy. V. G.) AFFEREBANUS, vel, afferimus, (Pi.) PANEM NOSTRUM (Mo.), etc. Tam tempore obsidionis, quam urbe jam captă (Me). Hoc de illis dicitur quos Chaldæi in urbe reliquerant (G.). A FACIE, etc., præ siccitate deserti, (Ti. simil. Calv.) id est, præ inopià, quà sie premebamur ac si essemus in vasto deserto (Calv.). Propter arma sylvarum, id est, hostes foris grassantes (Ca.). Propter gladium, nempe hostis (Ang). deserti, (P. M. JT. Pi. Sv., etc.) id est, præ metu militum, qui agros tenebant (G. sim. Mar.); vel, ob hostem nos gladio insequentem in terrà nostrà, que nunc est velut desertum (V.) : vel, in deserto, sive plano, (Angl.) ut Jer. 4, 26. Hostes enim in locis planis circa urbem ubique sparsi erant (Ang.). Alii : Propter gladium latronum, qui in deserto nobis insidiantur cum per illud iter facimus ad afferendum frumentum ex Ægypto, ex collat. vers.

VERS. 10. - Exusta est, incaluerunt, (Mo. V. sim. Ti.) denigratæ sunt. (P. M. sim. JT. Pi. Ca. Calv. G.) A FACIE, etc., propter procellas, vel, exustiones, (P. Calv.) horrores, (V. sim. Mo. M.) terrores, vel tremores, (V.) vel, atrocitatem, (Ca.) famis, (JT. Pi. sim. Mar.) id est, angustias famis (Mar.); vel, vehementisnus vel opus nobis mandatum libenter suscipimus. simam famem (G.); vel, vehementem dejectionem

et macies, et inde deformitas et nigredo (Calv.).

VERS. 11. - HUMILIAVERUNT; ita M. o, afflixerunt (P.) vel, oppresserunt (Ti. V. sic JT.), compresserunt (Mo.) constupraverunt (Ch. sic V. Pi.), nempe Chaldai (G.). Stupratæ sunt. (Sv. sic Ca.)

VERS. 12. - PRINCIPES MANU, etc., manu corum, etc., (M. Ti. V.) subaud. hostium (V.), nempe eorumdem Chaldworum. Pœna suspensionis usitata jam olim in Oriente, Gen. cap. 40, vers. 19 (G.). Alii: manu suâ; quod longè atrocius erat : q. d. : Manus sibi intulerunt (Calv.)

VERS. 13. - ADOLESCENTIBUS, etc., juvenes ad molendum tulerunt, vel sustulerunt (P. M. sim. Mo. Calv. Ti. JT. Pi., etc.). Fortiores venumdati sunt in molas. ut eas agitarent. (V.) Coacti sunt vel frumentum (ad molam) portare, vel molam circumagitare (Ang.). Acti sunt in pistrinum. Id simpliciùs quam quòd Hieron. accipit in sensu obscœno, ut molere apud Græcos et Latinos interdûm sumitur. Vide ad Job. 31, 10 (G.). In LIGNO, vel, in lignum (Mo.), ad lignum, id est, ad ligneum molæ scapum (BA. 1, 2, 43, 488.): vel, in ligno (P. M. Ti. Calv.), in movendo ligno molitorio (AE. BA.): vel, ad ligna (JT. Sy.), sub lignis (Pi.), sub lignorum fascibus (G): propter lignum, quod scilicet gestare coguntur (Pi.), pessumdantur (Ca.), vel, impegerunt (Mo.), vel, corruunt, sive corruerunt (JT. Pi. P. M., etc.), q. d. : Lignatores sunt (Ca.), Eos adeò aggravarunt lignis, ut, deficientibus viribus, sub illis corruerent (V. ex M.).

VERS. 14. - SENES DEFECERENT, vel, cessaverunt (Mo. P. V.), sub. ab exercendis judiciis (V), vel, desunt (Ti.), de portis, de portà (Mo. P.), etc., vel, in portis (Ti. V.), loco judiciorum (Pi. sic Calv.), q. d.: Nulla in portis nostris ampliùs exercentur judicia (G). Omnis ordo politicus aboletur (Calv.). De choro, etc., à cantico suo (P. sim. G.), vel, pulsatione, vel, modulatione (Mo. JT. Pi.), sua, id est, à pulsandis instrumentis musicis (V.).

VERS. 46. - CECIDIT CORONA CAPITIS NOSTRI. Ita M. Ti. Mo., etc., id est, decus et gloria (G.): ornamenta omnia; regnum, sacerdotium (Calv.). Alii : corona, quam in festis et conviviis capiti imposuerunt Judæi (T. ex San. Me. sim. Calv.).

VERS. 17 .- CONTENEBRATI SUNT; Sic P. Calv., etc., præ dolore (Calv.). Hebetes fucti sunt (V. sim. G.). nempe lacrymis (G.).

VERS. 48. - VULPES, etc. Ut solent in locis non habitatis (G. sim. Me.), ubi feræ intrepidè et liberè discurrent (T.).

Vers. 19. - Tu in eternum, etc., q. d. : Quanquam hæc fieri passus es, tua potestas tamen non est imminuta (G).

Vers. 20. - In perpetuum. Per multa secula, ut sequitur (G).

VERS. 21 .- CONVERTE NOS AD TE, ET CONVERTEMUR;

virium corporis à fame, ut procella obvia quaque mita Mo. P. M., etc., restitue, vel reduc, nos tibi, vel ac prosternit (Pi.). Ex fame deficit succus, sequitur pallor te, ut revertamur. (JT. Pi.) Locum hunc exponunt, vel, 1º de conversione peccatoris per pœnitentiam (Ita T. ex L. et Olymp. et Chald., etc.); ad quam necessariam esse et gratiam, et liberum arbitrium, sed gratiam præcedere liberum arbitrium (Me. T.), ex hoc loco rectè colligunt Aug. et cæteri Theologi (Me.), et concilium Tridentinum (T.). Vel, 2º de conversione per reditum in patriam, etc. (T. ex Hug.) Sensus est, ut ex sequenti membro apparet : Restitue nos in gratiam apud te, ut restituamur in veterem statum (G.). Non agitur hic de conversione interiore, sed exteriore, quà homines ita recipit in gratiam, ut appareat paternus ejus favor; q. d. : Si nos respicias, Domine, statim prosperè habebunt res nostræ, quia in manu tuâ nobis certa est salus (Calv.). Innova, vel, instaura (Ti. V.), DIES NOSTROS SICUT A PRINCIPIO (Sim. P.); sicut quondam (Mo.), vel, ab antiquo (M), vel, priscis diebus (Pi.), q. d. : Restitue nos in priorem statum et felicitatem (Calv. sim. Me.), quà olim fruebatur populus tuus (Me.), per multa secula (Calv.).

VERS. 22 .- Sen, etc. Ta DN 10 varie exponunt (Calv.). Quin imò, vel, sed (P.), reprobando, reprobásti, vel, prorsus abjecisti (Pi.), nos, iratus es contra nos usque valde (Mo.), vel, vehementissime (P. sim. Pi.). Ita propheta modum hic excessit, et ex turbulento hoc dixit (Q. in Calv.) et corrigit præcedentem precationem pro reditu, cum Deus eos deserere statuisset (Ang.), Alii : Quòd si reprobàsti nos, etc. l'endet sententia; propterea repeti debet versus præcedens, ad absolvendam sententiam, ut annotant Hebraei (V.). Judæi laborant hâc superstitione, quòd, ubi finitur aliquis liber tristi et minaci sententià, ut fugiant malum omen, repetunt penultimum versum. Id hic faciunt, et in fine Isaiæ, et Malachiæ (Calv.). Alii : Flacet Chaldæus : Quamvis detestatione detestatus es nos, iralus es contra nos jam plus satis, q. d. : Satis pœnarum datum est. Cessato (Mar.). Etsi repulisti nos, etc. (Q. in Calv.). Quoniam repulisti nos, etc. (Ti.). Repellens enim repulisti nos, etc. (6.) Nam omninò repulisti nos, etc. (Ar.) Etenim repudiasti nos, sævis in nos, vehementius (Ca.). Jam enim satis diù abominatus es nos, et nobis admodum indianatus (Sv.). Alii : Nisi forte repudiando repudiásti nos, et excanduisti contra nos admodum, vel. supra modum. Non dubitanter loquitur, cum hanc conditionem apponit; sed luctatur bic cum diflidentià, et se confirmat contra omnes tentationum insultus, et ratiocinatur ab absurdo; q. d. : Tu converte nos, etc., nisi forte repuleris populum tuum, et ità excandescas, ut sit implacabilis; id quod fieri non potest (Calv.). Alii : Quòd si duriùs repulisti nos, id fecisti quòd contra nos vehementer iratus esses (O. in V.). Alii : בר et DN hoc loco non junctim, sed divisim, sumenda sunt; et to causale est, DN interrogativum (Ang.), Nam an omninò sperneres nos, effervesceres contra nos admodùm? (JT. sim. Ang. marg.)

(BIBLE DE VENCE.) < CONTROL DATE >

I. En auel temps ce livre fut écrit. Texte qui prouve que , reconnaître que in tempore doit se prendre lei pour ce fut cina ans après la ruine de Jérusalem, comme le pensent la plupart des interprètes.

Nous avons à examiner si Baruch écrivit sa prophétie en la cinquième année après la ruine de Jérusalem, comme le pensent le père de Carrières, l'abbé de Vence et la plupart des interprêtes, ou en la einquième année après la transmigration de Jéchonias, comme le pensent quelques autres interpretes , entre lesquels se trouve dom Calmet. Nous avons déjà fait remarquer que les expressions mêmes du texte donnent assez à entendre que ce fut après la ruine de Jérusalem, puisqu'il est dit que ce fut en la cinquième année dennis que les Chaldeens eurent pris Jérusalem et l'eurent brûlée. Le texte porte à la lettre, dans le grec comme dans la Vulgate : Et hac verba libri qua seripsit Baruch... in Babylonia in anno quinto , in septimo die mensis, in tempore quo ceperunt Chaldæi Jerusalem, et succenderunt eam igni. Et legit Baruch verba libri hujus ad aures Jechoniæ filii Joakim regis Juda , et ad aures universi populi venientis ad librum. La conjonetion et placce au commencement de ce livre est un hébraisme. On en trouve plusieurs exemples dans l'Ecriture, et entre autres au commencement de la prophétie d'Ezéchiel, dont les premiers mots sont : Et factim est in triaesimo anno, etc.; en sorte que cette conjonction même pourrait servir à montrer que ce livre était originairement écrit en hébreu; mais ce n'est pas de quoi il s'agit maintenant. Nous ne considérons ici que l'époque marquée par Baruch. La paraphrase du père de Carrières et l'analyse de l'abbé de Vence semblent supposer que ces deux interprêtes rapportaient cette époque à la lecture du livre de ce prophète. Dom Calmet ne s'explique point sur cela; mais la ponctuation et la construction du texte marquent assez que cette époque est celle du jour même où ce livre fut écrit par Baruch : Et hæc verba libri que scripsit Baruch... in Babylonia, in anno quinto, in septimo die mensis, etc. Et legit Baruch verba libri hujus, etc. Dans cette époque le nombre de l'année et le nombre du jour se trouvent marqués ; mais on n'y trouve pas le nombre du mois. Peut-être était-ce le premier mois; en sorte que cette expression, in sentimo die mensis, signifierait au septième jour du premier mois : c'est ainsi que l'explique le père de Carrières et l'abbé de Vence. Mais ce qui nous importe ici, ce n'est ni le jour ni le mois, c'est l'année. A la lettre il est dit que cette cinquième année dont parle le prophète se prend dans le temps où les Chaldéens se rendirent maîtres de Jérusalem et brûlèrent cette ville : In tempore quo ceperunt Chaldai Jerusalem, et succenderunt eam igni. Mais d'abord dom Calmet s'accorde. avec le père de Carrières et l'abbé de Vence, pour

à tempore. Il remarque même que la préposition hébraique 2, communément traduite par in, se prend quelquefois pour celle qui signifie ab, ou ex, ou de, et il en cite trois exemples : celhi de l'Exode , 12, 45, où l'hébreu porte : Hac est religio Phase : omnis allenigena non comedat în co. T. exprimé dans la Vulgate par ex eo; celui du Lévitique, 8, 32, où on lit dans Phebren : Quidauid reliamerit in carne . TITL et in pane. בכלום, rendu dans la Vulgate par de carne et panibus : et celui du 2º livre des Paralinomènes . 46 . où l'hébren dit : Tulerunt lavides Rama et liana eius ... et adificavit in eis, DTL, traduit dans la Vulgate par ex eis. Ce dernier hébraisme a été conservé dans la version des Septante; où on lit, comme dans l'hébren : Et adificavit in eis. Et telle est l'expression qui se trouve dans le grec du livre de Baruch : in tempore pour à tempore. Ce livre fut donc écrit en la cinquième année denuis que les Chaldéens eurent pris Jérusalem et l'eurent brûlee. Or, en quel temps Jérusalem fut-elle prise et brûlée par les Chaldéens? Elle fut prise par eux sons Joakim, sons Jéchonias, sons Sédécias: mais en quel temps fut-elle brûlée par eux? l'Ecriture pous apprend que ce fut au temps de sa dernière prise sous Sédécias : il n'est point dit que les Chaldéens l'eussent brûlée, ni même v eussent mis le feu, ni sous Jéchonias hi sous Joakim. Nous sommes done autorisés à compter la cinquième année dont parle Baruch , non dennis la prise de Jérusalem sous Joakim ou sous Jéchonias, mais depuis la dernière prise de cette ville sous Sédécias, lorsque les Chaldéens la prirent et la brûlerent : In anno quinto ... in tempore quo ceperunt Chalden Jernsalem, et succenderunt eam jani, La force. de cette preuve a enlevé le suffrage de la plupart des interprêtes. Dom Calmet suppose que, sous Jéchonias, les Chaldéens y mirent le feu , mais qu'on l'éteignit, en sorte que la ville en fut simplement endommagée, mais non pas ruinée. Mais aussitôt il avoue que l'Ecriture ne parle point ailleurs de cette circonstance; elle ne dit point que l'on y ait mis le feu sous Jéchonias; c'est donc une pure supposition sans fondement; mais elle dit bien expressement qu'on y mit le feu au temps de sa dernière ruine; la preuve que nous tirons de cette circonstance conserve donc toute sa force.

II. Réponse aux objections de dom Calmet, qui pense, avec quelques-uns, que ce livre fut écrit en la cinquième année du rèque de Sédécias.

Oue peuvent opposer à une preuve si forte dom Calmet et ceux qui, comme lui, prétendent que cette cinquiême année doit se compter depuis la prise de Jérusalem sous Jéchonias? Voici à quoi dom Calmet réduit lui-même toutes ses objections contre le sen-

timent que nous venons d'établir. « Ce qui nous dé- v offrandes des Juis furent envoyées avec son livre qu · termine, dit-il, au sentiment contraire qui est suivi par d'autres habiles interprêtes, c'est qu'il paraît, · par toute la suite du discours, qu'il y avait encore « une grande partie du peuple dans Jérusalem et dans Juda; que l'autel subsistait; qu'il y avait un e grand-prêtre ; qu'on y offrait des sacrifices ; que · l'on célébrait les fêtes; qu'il y avait des rois, des prêtres et des prophètes dans Jérusalem; que Sé-· décias régnait et avait fait faire des vaisseaux d'are gent pour l'usage du temple, et que Saraias avait · été député pour demander à Nabuchodonosor qu'il · lui plût de renvoyer ceux qu'il avait enlevés cinq aus auparavant. Or, certainement ces caractères ne conviennent point du tout au temps qui suivit l'incendie de Jérusalem et du temple par Nabuchodonosor. Ainsi s'exprime dom Calmet.

Mais tous ces caractères se trouvent-ils en effet dans le livre de Baruch? et sont-ils tous contraires au sentiment que dom Calmet veut combattre? Et d'abord trouve-t-on dans ce livre la preuve de ce que dom Calmet avance, qu'il y avait encore alors une grande partie du peuple dans Jérusalem et dans Juda? Le prophète dit seulement que son livre fut envoyé au prêtre Joakim et aux autres prêtres, et à tout le peuple qui se trouva avec lui à Jérusalem. On ne peut pas en conclure que ce fut la plus grande partie du peuple. Quel que pût être le nombre de ceux qui s'étaient rassemblés dans Jérusalem , soit qu'il y en cût peu ou beaucoup, le livre de Baruch fut envoyé à tous ceux qui s'y trouvérent : le texte de ce prophète ne dit rien de plus.

Trouve-t-on, dans la suite de ce texte, que l'autel subsistait? Ou plutôt l'autel fut-il détruit au temps de l'incendie du temple? Il est dit que le temple fut brûlé, que les colonnes d'airain, la mer d'airain et les douze bœufs d'airain qui la soutenaient furent enlevés avec tous les vases d'airain, d'or et d'argent, qui servaient au ministère du temple ; mais il n'est point dit que l'autel eut été détruit. Ainsi, de ce que les Juifs de Babylone recommandent à ceux de Jérusalem d'offrir des sacrifices sur l'autel du Seigneur, il ne s'ensuit pas que ce fût avant l'incendie du temple. L'autel pouvait subsister, quoique le temple eût été brûlé. Et d'ailleurs, quand l'autel aurait été détruit, ses Juifs qui s'étaient rassemblés dans le pays pouvaient en avoir élevé un autre pour v offrir leurs sacrifices au milieu des ruines mêmes du temple. C'est ce que suppose le paraphrase du père de Carrières; et l'abbé de Vence propose les deux réflexions que nous venons de présenter. Nous avouons, dit-il, qu'il était resté quelque autel à Jérusalem après la ruine entière de cette ville; ou plutôt qu'on en rebâtit un opour y offrir des victimes.

III. Suite de la révonse aux objections de doin Calmet. Eclaireissements sur ce qui regarde le prêtre Joakim, fils d'Helcias, dont it est parte dans ce livre.

prêtre Joakim, fils d'Helcias, fils de Salom; il ne le nomme point grand-prêtre, mais simplement prêtre. Ce prêtre pouvait être seulement le chef et le plus distingué de ceux qui étaient restés; c'est aussi la pensée de l'abbé de Vence, Mais d'ailleurs, comme il n'y avait point alors d'autre grand-prêtre dans la Judée, ce même Joakim pouvait exercer les fonctions de grand-prêtre, et c'est apparemment dans ce sens que le père de Carrières lui en donne la qualité dans sa paraphrase. Dom Calmet se persuade que ce Joakim est le même qu'Eliacim ou Joacim, pontife, qui paraît dans l'histoire de Judith, sous le règne de Manassé ; mais il suppose aussi que cet Eliacim est celui qui est connu sous le nom d'Eliacim, fils d'Helcias, an temps de l'expédition de Sennachérib sur la Judée en la quatorzième année d'Ezéchias, environ cent vingt aus avant la cinquième année de Sédécias. Ainsi ce pontife aurait eu alors environ cent quarante ans. Il est vraisemblable que si dom Calmet avait remarqué cet inconvénient, il aurait lui-même reconnu que le Joakim dont parle Baruch doit être différent de cet Eliacim qui vivait sous Ezéchias, et qui fut pontife sous Manassé. On nous objectera pent-être que dans la Dissertation sur la succession des grands-prêtres. nous avons dit que ce Joalim, fils d'Helcias, pourrait être le même que le pontife Azarias, fils d'Helcias. qui dût exercer sous le règne de Joakim, et peut-être dans les premières années de Sédécias. Nous n'avions pas alors examiné la question que nous examinons ici: et nous supposions avec dom Calmet que le livre de Baruch avait été écrit en la cinquième année du règne de Sédécias , c'est-à-dire, dans un temps où il devait v avoir un grand-prêtre à Jérusalem , et où ce grandprêtre pouvait être Asarias, fils d'Helcias; de là nous inférions que cet Azarias pourrait être le même que le prêtre Joakim , fils d'Helcias , dont parle Baruch. Mais reconnaissant aujourd'hui qu'il y a beaucoup plus de vraisemblance dans l'opinion de ceux qui soutiennent que le livre de Baruch n'a été écrit que cinq ans après la ruine du temple, nous préférons de dire que ce Joakim, fils d'Heleias, n'a rien de commun ni avec Eliacim du temps de Manassé, ni avec Azarias du temps du roi Joakim, ou que du moins, s'il v a quelque liaison et quelque rapport entre le prêtre Joakim et le pontife Azarias, c'est en ce qu'étant tous les deux fils d'Helcias, ils pouvaient être frères ; pentêtre aussi Joakim n'était-il que petit-fils d'Helcias, aïeul du pontife Saraïas, qui fut mis à mort par Nabuchodonosor, et remplacé par Joakim, non en qualité de grand-prêtre, mais comme le premier des prêtres qui furent laissés dans la Judée, et ne pouvant exercer les fonctions de grand-prêtre que comme occupant la place de celui qui aurait dù les exercer.

Quant à ce qu'on offrait des sacrifices dans Jérusalem au temps où le livre de Barüch fut écrit, cela ne pronye point que ce livre alt été écrit avant la ruine Il parait, dit dom Calmet, qu'il y avait un grand-du temple. Ne voit-où pas l'après la roine name du prêtre. Quelle en sera la preuve? Baruch dit que les temple, quatre-vingts hommes qui viennent de Sichem,

de Silo et de Samarie, portant dans leurs mains de III chodonosor, roi de Babylone, eut pris Jéchonias, les l'encens et des offrandes, pour les présenter dans la maison du Seigneur? On offrait donc encore alors des sacrifices non-seulement dans Jérusalem, mais dans la maison même du Seigneur, dans le temple même, c'est-à-dire, au milieu de ses ruines. Et ce fait prouve encore qu'il pouvait y avoir au milieu de ces ruines un autel, soit celui qui était avant l'incendie, soit un autre érigé à la place de celui-là. Ce fait nous sert aussi à répondre à l'objection que l'on pourrait former sur ce que les Juifs de Babylone recommandent à leurs frères de lire le livre de Baruch dans le temple du Seigneur. Cette parole ne prouve point que le temple fut alors subsistant, mais seulement que l'intention des Juis de Babylone était que le livre de Baruch fût lu au milieu des assemblées qui se formeraient dans le lieu où avait été le temple, c'est-à-dire, sur les ruines mêmes du temple.

On célébrait les fêtes. Mais que dit sur cela le livre de Barnch? On y voit seulement que les Juifs de Babylone invitent ceux de Jérusalem à lire le livre de ce prophète au jour solennel, ou, selon l'expression du grec, au jour de sête. La ruine du temple ne changeait rien à l'ordre des temps. Les fêtes arrivaient aux jours marqués par la loi; rien n'empêchait que les Juifs ne s'assemblassent en ces jours dans Jérusalem et sur les ruines du temple ; et leurs fêtes étant changées en deuil et en larmes, rien ne convenait mieux à ces tristes assemblées que la lecture du livre de Baruch.

Dom Calmet avance que, par le discours de Baruch, il paralt qu'il y avait alors des rois, des prêtres et des prophètes dans Jérusalem. C'est ce qu'on ne trouvera point dans le livre de ce prophète. Il est vrai que Baruch dit, au nom de tout son peuple, et c'est le commencement de son discours : Au Seigneur notre Dieu appartient la justice; mais à nous est due la consusion de notre visage, comme il paraît en ce jour à l'égard de tout Juda et des habitants de Jérusalem , de nos rois, de nos princes, de nos prêtres, de nos prophètes et de nos pères. Mais de là s'ensuit-il que ces rois, ces princes, ces prêtres, ces prophètes, fussent dans Jérusalem ? Au contraire, c'est précisément parce qu'ils n'y étaient plus que la confusion qui les couvrait, eux et tout leur peuple, était plus grande.

IV. Suite de la réponse aux objections de dom Calmet. Remarques sur le verset 8 du chapitre 1 de ce livre.

Il paraît, ajoute dom Calmet, que Sédécias réquait et avait fuit faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du temple. Il est assez singulier que dom Calmet prétende s'autoriser ici d'un texte que lui-même a pour ainsi dire fabriqué. En effet le texte du livre de Baruch dit expressément que les Juiss de Babylone envoverent à Jérusalem l'argent qu'ils avaient amassé pour leurs offrandes, lorsque ce prophète regut les raïas, ne dit rien du voyage de Baruch; et que le texte vases du temple du Seigneur, qui avaient été emportés 🖁 de Baruch, qui suppose la résidence actuelle de Ba-

princes, et tous les grands, et le peuple du pays, et les eut emmenés liés de Jérusalem à Babylone. Baruch reent les vases d'argent que Sédécias avait fait faire et qui avaient été emportés du temple. Et quand avaientils été emportés, sinon au temps de la ruine même du temple sous ce prince? C'est encore une nouvello preuve contre ceux qui prétendent que ce livre fut écrit avant la ruine du temple. Que fait dom Calmet pour éluder cette preuve? On pourrait, dit-il, par un très-léger changement traduire ainsi le grec de ce passage : « Les Juifs envoyèrent cet argent à Jérusalem. c après que Baruch eut reçu les vases du temple pour e les reporter dans la terre de Juda. Sédécias, fils de · Josias, roi de Juda, avait fait faire des vaisseaux « d'argent après la translation de Jéchonias. C'est une c remarque de Baruch. Nous fûmes redemander les c anciens vases, qui étaient d'or; car ceux que Sédéc cias avait fait faire depuis la captivité de Jéchonias c n'étaient que d'argent. Je retranche simplement, ajoute dom Calmet, le relatif a, qui est entre appopa et ênotosz, où il a pu très-aisément se glisser; > c'est-à-dire, qu'au lieu de Vasa argentea que fecit Sedecias, dom Calmet prétend qu'il faudrait lire, Vasa argentea fecit Sedecias. Et il semble que ce soit de ce texte ainsi mutilé que dom Calmet prétende conclure que Sédécias régnait, et avait fait faire des vaisseaux d'argent pour l'usage du temple. Mais nous ne pouvons admettre ce retranchement, quelque simple qu'il puisse être. Il n'est fondé sur aucune autorité; il introduit dans le texte, sans nécessité, une parenthèse qui en interrompt la suite; il suppose une distinction entre des vases d'argent bien marqués dans le texte et des vases d'or dont le texte ne parle point; enfin jamais on n'aurait imaginé une pareille interprétation si l'on n'avait eu à soutenir une hypothèse contre laquelle ce texte fournit une preuve dont on voulait se débarrasser. Le texte de Baruch ne prouve point que Sédécias régnait ; mais au contraire il prouve que Sédécias ne régnait plus, puisque les vases que ce prince avait fait faire avaient été enlevés ; ce qui n'arriva que lorsque lui-même fut pris et le temple

V. Suite de la réponse aux objections de dom Calmet. Éclaircissement sur la députation de Saraïas vers le roi de Babulone.

Enfin, selon dom Calmet, il paraît que Saraïas avait été député pour demander à Nabuchodonosor qu'il lui plut de renvoyer les vases qu'il avait enlevés cinq ans auparavant. lei dom Calmet prétend expliquer le texte de Baruch par celui de Jérémie, où il est parlé de la députation de Saraïas, dont Baruch ne dit pas un seul mot. Et c'est déjà une chose à remarquer que Jérédu temple...., les vases d'argent que Sédécias, sits de ruch à Bahylone, ne dit rien de la députation et du Josias, roi de Juda, avait sait saire après que Nabu. Voyage de Saraias. Si Baruch et Saraias eussent été

ensemble à Babylone, comme dom Calmet le prétend, en s'agit, voici son raisonnement : « Nous avons dit plus il serait assez surprenant que Jérémie, en cette occasion, n'eût rien dit de Baruch, et que Baruch n'eût rien dit de Saraïas. Dom Calmet en fait lui-même la remarque dans son commentaire sur Jérémie, ell est c assez étonnant, dit-il, que Jérémie ne fasse point c ici mention de Baruch, quoiqu'il soit certain qu'il fit le voyage de Babylone avec son frère Saraïas. Mais dom Calmet suppose ici comme certain ce qui est pour le moins très-douteux. D'abord le silence des deux prophètes rend très-incertaine la liaison de ces deux événements. De plus, Jérémie, qui parle de la députation de Saraïas, ne dit point quel fut l'objet de cette députation. Dom Calmet suppose que ce fut pour demander à Nabuchodonosor qu'il lui plût de renvover les vases qu'il avait enlevés cinq ans auparavant. Mais par cette supposition dom Calmet se jette dans un embarras dont il a lui-même beaucoup de peine à se tirer, ou plutôt dont il ne se tire qu'en supposant encore une altération dans le texte au chapitre 28 de Jérémie. Dans cet endroit, Jérémie rapporte qu'au commencement du règne de Sédécias, au cinquième mois, dans la quatrième année du règne de ce prince, Ananias, faux prophète, osa prédire, comme de la part du Seigneur, que deux ans après le Seigneur ferait rapporter tous les vases du temple que Nabuchodonosor avait emportés à Babylone, et ferait revenir tous les captifs. A quoi Jérémie répondit qu'il souhaitait que le Seigneur vérifiat les paroles que cet homme venait de prononcer, afin que les vases fussent rapportés en la maison du Seigneur, et que tous les captifs qui avaient été transférés à Babylone fussent ramenés en ce lieu. Le faux prophète avant encore insisté pour assurer ses fausses prédictions, Jérémie lui prédit qu'il mourrait dans cette année même, parce qu'il avait parlé contre le Seigneur; et en effet ce faux prophète mourut deux mois après. Au chapitre précédent on voit aussi que dans cette même année Jérémie disait aux prêtres et au peuple : N'écoutez point les paroles de vos prophètes, qui vous font des prédictions et qui vous disent : Les vases de la maison du Seigneur seront bientôt rapportés de Babylone: car ils vous prophétisent le mensonge. Or , selon le témoignage de Jérémie, la députation de Saraïas est de la quatrième année de Sédécias. Si donc on suppose que Saraias eût été envoyé pour redemander les vases enlevés, et que ces vases lui eussent été rendus l'année suivante, cinquième de Sédécias, cela s'accordera mal, non-sculement avec la prédiction du faux prophète Hananias, mais avec la prédiction de Jérémie même. Et d'abord, quant à la prédiction du faux prophète, dom Calmet a lui-même remarqué qu'il y avait quelque inconvénient à l'accorder avec l'objet qu'il attribuait à la députation de Saraïas. C'est un des motifs qu'il apporte pour rendre suspecte l'époque de cette prédiction. Les difficultés qu'il croit trouver dans cette époque lui donnent lieu de conjecturer qu'en cet endroit LA QUATRIÈME ANNÉE pourrait bien être une glose ajoutée au texte. Et sur le point dont il de même par le texte grec de Baruch (il pouvait dire

c haut (ce sont ses termes), que Saraïas fut député par Sédécias la quatrième année de son règne, pour e demander les vases sacrés à Nabuchodonosor, et que ces vases sacrés furent renvoyés la même anc née (il devait dire l'année suivante); cela justifie e encore que ce chapitre est du commencement de « Sédécias (c'est-à-dire, d'un temps antérieur à la « quatrième année de ce prince); car, si ce prince e ent envoyé un ambassadeur à Babylone dans le « même temps qu'Hananias prophétisait, c'est-à-dire, e selon le titre de ce chapitre, la quatrième année de e son règne, ce faux prophète aurait-il été assez mal c avisé pour prédire que ces vases ne seraient renvoyés qu'à deux ans de là et la sixième année de Sédécias? « Il aurait mis sans doute un terme bien plus court. ou il se serait contenté de dire que bientôt ils ree viendraient, ou qu'avant deux ans on les verrait à t Jérusalem. Mais il fixe hardiment et témérairement e le terme de deux ans précis, comme un homme qui · parle en l'air et au hasard. , Et plus loin , après avoir rapporté la prédiction de ce faux prophète, il dit : « Cette prédiction est fausse, de quelque manière « qu'on la prenne. Si ce chapitre est de la première c année de Sédécias, comme il y a beaucoup d'apparence, il est faux que les vases sacrés aient été rapo portés à Jérusalem à deux ans de là. Ils ne revinc rent que la quatrième de ce prince (selon son hypothèse, il devait dire la cinquième). Et si ce qui est raconté îci est arrivé la quatrième année de Sédéceias, la prédiction est encore fausse, puisque la · même aunée (il devait dire l'année suivante) Saraïas e obtint de Nabuchodonosor la restitution de ces vases.) Mais si ce dernier fait est vrai, que devient la prédiction de Jérémie, qui avait dit aux prêtres et au peuple que ceux qui disaient que les vases seraient bientôt rapportés prophétisaient le mensonge? Dom calmet a senti la difficulté; et voici comment il prétend s'en tirer : « Les faux prophètes , dit-il , flattaient les prêtres de la vaine espérance que les vae ses sacrés que Nabuchodonosor avait emportés du c temple, premièrement en la quatrième année de · Joakim, et ensuite lorsque Jéchonias fut emmené captif à Babylone, seraient bientôt rapportés; mais t nous savons que ces prédictions n'eurent pas leur effet. Nabuchodonosor ne pensa pas à les renvoyer; e et Sédécias fut obligé, en la quatrième année de son règne, de députer Saraïas à Babylone pour solliciter c auprès de Nabuchodonosor le renvoi de ses vases e Il est vrai que ce prince accorda la grace qu'on lui demandait, sais ce fut la cinquième année après · leur transport, et d'une manière fort différente de ce que les faux prophètes, et en particulier flananias, avaient prédit ; car ils promettaient que le roi de Babylone les renverrait de son propre mouvement, et cela bientôt, c'est-à-dire, dans deux ans; c et la chose n'arriva qu'à quatre ans de là, et en suite e d'une députation de la part de Sédécias. Il semble

· buchodenosor ne renvoya à Jérusalem que des vases d'argent, qui avaient été faits par Sédécias, fort différents de ceux qui avaient été enlevés sous Jéchonias, lesquels étaient d'or. > Dom Calmet est obligé de se raccrocher ici au texte même qu'il a voulu nous enlever par le retranchement d'un pronom qui lui devient ici nécessaire. Mais si ces vases étaient ceux qui avaient été faits par Sédécias, comme en effet nous le soutenons, quand avaient-ils été enlevés? Cest, dit dom Calmet, une circonstance dont nous n'avons aucune connaissance. Ainsi, de l'aveu même de dom Calmet, l'enlèvement de ces vases avant la ruine du temple est un fait avancé sans preuve. Mais de plus, selon dom Calmet, ces faux prophètes promettaient que le roi de Babylone renverrait de son propre mouvement les vases qu'il avait enlevés; et cela est encore avancé sans preuve. Jéremie leur impute simplement de dire : Les vases de la maison du Seigneur seront bientôt rapportés de Babulone. Et Hananias disait : Voici ce que dit le Seigneur :... Encore deux ans , et je ferai rapporter en ce prophètes annonçaient donc simplement que les vases seraient rapportés, sans dire de quelle manière ils seraient rendus. Jérémie soutient que les paroles de ces faux prophètes sont des mensonges, et que les vases enlevés ne scront rapportés ni dans deux ans, ni bientôt, comme les faux prophètes le disent; mais que les vases mêmes qui ont été laissés dans la maison du Seigneur seront transportés à Babylone, et qu'ils y demoureront jusqu'au jour où le Seigneur les visitera, et les fera rapporter et remettre en leur lieu. Car c'est encore une prophétie qu'il est important de remarquer. Et après des paroles si expresses, on prétendra que des vases aient été rendus par Nabuchodonosor et rapportés à Jérusalem dès la cinquième année de Sédécias! Cela est contre toute vraisemblance : le texte sacré ne dit rien de semblable. Saraïas fut envoyé à Babylone en la quatrième année de Sédécias ; mais on ignore le sujet de sa députation ; et s'il est permis de former sur cela quelque conjecture, il y a lieu de croire que ce fut simplement pour payer le tribut que Nabuchodonosor avait imposé à la Judée. Baruch ne l'accompagna point; et les vases du temple ne furent alors ni redemandés ni rendus; mais cinq ans après que les Chaldéens eurent pris et brûlé la ville de Jérusalem, c'est-à-dire, cinq ans après la ruine entière

c également, et par le texte latin de la Vulgate) que Na- p lorsque Jérusalem fut détruite et le temple brûlé, furent rendus à Baruch pour être renvoyés en la terre de Juda. Voilà ce que le texte sacré nous apprend. Alors tout se concilie aisément; et cet accord achève de prouver que le livre de Baruch fut écrit, non en la cinquième année du règne de Sédécias, mais en la cinquième année depuis la ruine de Jérusalem et du

VI. Réponse à une objection de Maldonat, touchant la lecture de ce livre devant Jéchonias.

Il y a cependant encore une difficulté qui a été formée, non par dom Calmet, mais par Maldonat, et à laquelle l'abbé de Vence a pris soin de répondre. Maldonat, qui soutient le sentiment que dom Calmet a adopté, prétend que si le livre de Baruch avait été écrit depuis la ruine de Jérusalem, il aurait été lu non-sculement devant Jéchonias, comme le porte le texte de ce livre même, mais devant Sédécias, qui était alors à Babylone. Mais à cela on peut répondre deux choses : ou le prophète ne le put pas, ou le Seigneur ne le voulut pas. Le texte sacré marque expressément que Sédécias, avant été conduit à Babylone, fut lieu tous les vases de la maison du Seigneur. Les faux | enfermé dans une prison où il demeura jusqu'à sa mort. Il est vrai que Jéchonias était aussi prisonnier, et ne fut délivré de ses liens que par Evilmérodae, fils et successeur de Nabuchodonosor. Mais la captivité de ces deux prisonniers pouvait être fort différente; Jéchonias s'était rendu entre les mains de Nabuchodonosor, et avait ainsi mérité un traitement moins rigoureux ; Sédécias s'était défendu jusqu'à la dernière extrémité; et, la ville étant prise, il s'enfuyait lorsqu'il fut arrêté et conduit devant Nabuchodonosor, qui fit tuer les enfants de ce prince devant les yeux de leur père; et, après cette sanglante exécution, lui fit percer les yeux, le fit charger de chaines et l'envoya à Babylone pour y être enfermé pendant tout le reste de ses jours. Il est donc fort vraisemblable que Sédécias, dans sa captivité, eut moins de liberté que Jéchonias; ainsi on s'assemblait librement auprès de Jéchonias; mais peut-être ne pouvaiton pas s'assembler de même auprès de Sédécias. D'ailleurs ces deux princes étant également déposés Sédécias ne conservait pas plus d'autorité que Jé chonias, et au contraire Jéchonias méritait de la par des Juiss plus d'égards que Sédécias. Jéchonias avait occupé le trône par droit de succession : Sédécias ne l'avait occupé que sous l'autorité du vaingueur. Jéchonias s'était soumis à l'ordre de Dieu en se rendant de cette ville sous Sédécias, les vases d'argent que ce . à Nabuchodonosor; Sédécias, en refusant de se renprince avait fait faire après la prise de Jéchonias, et dre, avait irrité le Seigneur contre lui et contre son qui furent enlevés, selon la prédiction de Jérémie, peuple.

MYSTERES ET INSTRUCTIONS

RENFERMÉS DANS LE LIVRE DE BARUCH.

(BIBLE DE VENCE.)

Les pères et les interprètes remarquent dans le li- 🌓 carnation du Verbe, lorsque le prophète, après avoir yre de Baruch une prophétie très-expresse de l'in- relevé la puissance du Seigneur, ajoute : C'est lui qui

est notre Dieu, et nul autre ne peut lui être comparé. Prément demeuré dans une éternelle paix.... Il est lui C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science, et qui l'a donnée à Jacob son serviteur, et à Israël son bien-aimé. Après cela il a été vu sur la terre, et il a conversé avec les hommes. Saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, Eusèbe de Césarée, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Cyrille d'Alexandric, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Bernard, et la plupart des interprètes reconnaissent que cette parole doit s'entendre de l'avénement du Fils de Dieu, selon cette expression de saint Jean, si conforme à celle du prophète : Le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous. Il est vrai que Baruch parle de cet admirable effet de la miséricorde de Dieu, comme d'une chose passée; mais il arrive très-fréquemment aux prophètes de parler ainsi des événements futurs, comme si déjà ils étaient arrivés.

D'ailleurs le discours de Baruch ne s'adresse pas seulement aux enfants d'Israel captifs à Babylone, ou dispersés dans les terres des Chaldéens et des Assyriens; il convient encore particulièrement aux Juifs dispersés dans toute la terre depuis la mort de Jésus-Christ. C'est à toute cette nation que le prophète adresse encore aujourd'hui ces mots: D'où vient, ô Israel, que vous êtes dans le pays de vos ennemis, que vous vieillissez dans une terre étrangère, que vous vous souillez avec les morts, et que vous êtes regardé comme ceux qui descendent sous la terre, sinon parce que vous loutes les nations qui sont sous le ciel, l'éclat qui vous avez abandonné la source de la sagesse? Car si vous relève. Voici le nom que Dieu vous donnera pour ja-

même notre Dieu, et nul autre ne peut lui être comparé. C'est lui qui a trouvé toutes les voies de la science, et qui l'a donnée à Jacob son serviteur, et à Israel son bienaimé. Et après cela il a été vu sur la terre, et il a conversé parmi les hommes.

Enfin la prière que Baruch adresse au Seigneur, renferme tant d'expressions qui nous sont propres, qu'il semble que ce soit moins pour les Juifs de son temps, que pour nous, que ce prophète l'a dressée : et le saint Esprit, qui condoisait sa plume, en a tellement mesuré les paroles, que si les Juifs qui vivaient alors en sont l'objet immédiat, les Chrétiens qui ont eu le maiheur d'offenser Dieu, et ceux qui gémissent sur les maux de l'Eglise, dans tous les temps et dans tous les âges, y trouvent un excellent modèle des sentiments dont ils doivent être pénétrés. C'est même particulièrement à l'Eglise de Jésus-Christ qu'appartiennent les magnifiques promesses que le Seigneur fait à Jérusalem par la bouche de ce prophète; et c'est en annonçant sa gloire future, que ce prophète lui adresse ces consolantes paroles : Quittez, o Jérusalem, les habits de deuil que vous avez pris dans votre affliction, et revêtez-vous des ornements éclatants de cette gloire qui vous est donnée de Dieu pour jamais. Revêtez-vous de la justice qui vient de Dieu, comme d'un manteau ; mettez sur votre tête la mitre de gloire dont l'Eternel vous pare. Dieu fera briller, aux yeux de eussiez marché dans la voie de Dieu, vous seriez assu- I mais : La paix de la justice, et la gloire de la piété.

IN BARUCH Prolegomenon.

Claro ortus genere Baruch , linguæ Hebraicæ scientià excelluit. Patre genitus est Nerià, et avo Maseià, viris in regione sua amplissimis, nec minus illustris fuit dignitate fratris Saraiæ, qui sub Sedecià inter viros principes suum habebat locum (1). Porrò Baruch à secretis fuit toto vitæ sux tempore, et indivisus Jeremiæ ad obitum ipsius comes. Sub Joachimi regno, omnia illius vaticinia scriptis redegit; et cum in templum secum tulisset illorum volumen, coram frequenti procerum et populi concione expandit legitque. Cum autem post hæe volumen coram rege Joachimo delatum legeretur, offensus princeps cultro discissum in ignem conjecit Jerem. 56, 1, 2, et 22, 23, etc. Absumptum reparaturus Jeremias , novum ex integro , sed fusiùs, amanuensi suo Barucho dictavit ibid. v. 27, etc.; dictavit autem quale nunc etiam superest.

(1) Jerem. 51, 6. Princeps Menuchab.

Ouæ erat Baruchum inter et Jeremiam rerum affinitas, gravia in Baruchum odia induxit; nihil enim malorum perferendum Jeremiæ fuit, quod item in Baruchum non caderet. Quare, ita Deo permittente, Barnch, cum forte die quadam, animis despondens, suam itemque patrix sortem lugeret Jerem. 45, 2, 3, confirmandas fuit à Deo verbis prophete, et ita confirmandus, ut deinceps ne levissimè quidem nutaret.

Quarto Sedecim anno, Babylonem una cum Saraja fraire suo Jerem. 51, 59, missus est postulatum à rege Nabuchodonosore, ut vasa sacra Babylonem ab ipso delata, quo tempore urbem simul et regem Jechoniam ceperat, restitueret, Baruch. 1, 2, etc. Attnlit una pariter propheta epistolam Jeremiæ (1) ad Judæos in captivitate detentos, quo ille scripto et imminentia omnia Babyloni mala exposuit, et libertatis spem mi-

(1) Continetur capitibus Jeremiæ, 50 et 51.